



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-55

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le quatorze avril, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Serge BERARD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 35

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

M. BERARD Serge, Mme BEUGRAS Laurence, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, M. CLARETON Xavier, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAI Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, M. THUET Bruno, Mme VENDITTELLI Solange, Mme VERNIER Donia.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEN SLAMA Monia donne pouvoir à Mme MORELLON Martine

M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane

M. FRANCO Xavier donne pouvoir à M. BERARD Serge

M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme MORETTI Aurélie

Mme RIVAT Christelle donne pouvoir à Mme GRILLON Valérie

M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à M. COMBET Damien

ABSENTS :

Néant

Objet : Espaces naturels sensibles (ENS) du Plateau Mornantais : programmation 2026

Vu le rapport établi par Mme Corinne Jeanjean :

La politique des Espaces naturels sensibles (ENS) est une politique départementale. Pour sa mise en œuvre, le Département du Rhône s'appuie sur les collectivités sur lesquelles se trouvent les ENS.

Ainsi, la Copamo est pilote du plan de gestion de l'ENS Plateau mornantais, situé sur les communautés de communes du Pays mornantais et de la Vallée du Garon, en collaboration étroite avec le Département du Rhône et la CCVG.

Le Département du Rhône vient en appui financier à la mise en œuvre des actions de gestion de l'ENS, à hauteur de 50%. La CCVG et la Copamo interviennent à hauteur de 25% des dépenses de fonctionnement.

La gestion de l'ENS du Plateau mornantais est confiée au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA). Ses missions sont définies annuellement dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle entre la Copamo et le CENRA.

Programmation 2026 :

Pour l'année 2026, les actions suivantes sont prévues :

Connaissance/études/suivis :

- Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des notices de gestion de parcelles publiques
- Suivi de l'avifaune
- Suivi des odonates (libellules et demoiselles) sur le marais de Morlin

Gestion :

- Partenariat avec les éleveurs et entretien des clôtures pour le pâturage
- Entretien mécanique des landes et pelouses
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales
- Taille des arbres têtards
- Travaux d'entretien du marais de Morlin

Sensibilisation :

- Projet pédagogique scolaire
- Sortie nature grand public
- Sensibilisation des élus

Budget et plan de financement prévisionnels 2026 :

Le plan de financement prévisionnel de ces actions programmées sur 2026 est le suivant :

Action	Budget prévisionnel	COPAMO	CCVG	CD69	REGION AURA
A1 - Appui à la rédaction de notices de gestion (Loucy)	1 800,00 €	450,00 €	450,00 €	900,00 €	
B1 - Veille et animation foncière	2 475,00 €	618,75 €	618,75 €	1 237,50 €	
C1 - Restauration de mares	1 450,00 €	362,50 €	362,50 €	725,00 €	
C2 - Partenariat avec les éleveurs	3 750,00 €	937,50 €	937,50 €	1 875,00 €	
C3 - Entretien clôtures	3 525,00 €	881,25 €	881,25 €	1 762,50 €	
C4 - Entretien mécanique landes et pelouses	1 400,00 €	350,00 €	350,00 €	700,00 €	
C5 - Entretien mécanique prairies humides	1 750,00 €			875,00 €	875,00 €
C6 - Lutte contres les EEE végétales	700,00 €	132,50 €	132,50 €	350,00 €	85,00 €
C7 - Entretien des arbres têtards	2 550,00 €		- €	1 275,00 €	1 275,00 €
E1 - Sortie nature grand public	1 650,00 €	412,50 €	412,50 €	825,00 €	
E5 – Sensibilisation des élus	1 400,00 €	350,00 €	350,00 €	700,00 €	
E8 - Projet pédagogique scolaire	1 650,00 €			825,00 €	825,00 €
F2.1 - Suivi global de l'avifaune nicheuse et des espèces patrimoniales	15 545,00 €	3 886,25 €	3 886,25 €	7 772,50 €	
F6 - Morlin : Suivi RHOMEO odonates	3 575,00 €			1 787,50 €	1 787,50 €
G1 - Gestion administrative et coordination de projet	12 450,00 €	3 112,50 €	3 112,50 €	6 225,00 €	
G2 - Réunions du COTECH et du COPIL	2 775,00 €	693,75 €	693,75 €	1 387,50 €	
TOTAL	58 445,00 €	12 187,50 €	12 187,50 €	29 222,50 €	4 847,50 €

La plupart des actions seront mises en œuvre par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA) dans le cadre d'une convention avec la Copamo et le Département.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

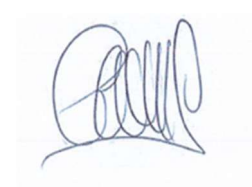
APPROUVE la programmation 2026 de la gestion de l'ENS du Plateau mornantais et la contribution de la CCVG à hauteur de 12 187,50 € ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2026

Extrait certifié conforme,

Damien Combet
Président

Serge Bérard
Secrétaire de séance

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)